

situation actuelle est instable. Il existe beaucoup de mécontentement par tout le pays et le maintien des chartes de nos banques serait vu d'un très mauvais œil par le public. Il équivaldrait presque à proclamer que nous avons décidé que notre système de banques est tout aussi bon que nous pouvons l'espérer, vu que nous ne prendrions pas la peine de l'examiner et d'étudier les autres projets.

Je puis aussi rappeler qu'à l'heure présente le commerce mondial est presque impossible. Nous nous apercevons que bien des pays ont besoin des denrées que le Canada est en état de produire, mais que leur monnaie est tellement avilie qu'ils ne peuvent pas acheter de nous.

D'un autre côté, nos banques déploient des efforts vigoureux pour rétablir l'étalon d'or. Selon moi, rien ne retarderait autant les progrès du Canada. En effet, si nous rétablissions l'étalon d'or et que des pays auxquels nous espérons vendre nos produits aient encore une monnaie fort dépréciée, il s'ensuivrait que ces pays auraient à payer de trois à quatre fois le prix ordinaire pour acheter de nous et que nous devrions nous contenter de moins. C'est une situation intenable et je ne crois pas quelle puisse durer.

On a soumis au comité trois différents projets qui pourraient être plus satisfaisants que notre présente organisation. J'ose dire qu'il n'y a pas un député, ni un membre du comité des banques et du commerce, qui comprenne pleinement l'un de ces trois projets, et il n'y aurait certainement pas d'inconvénient à prolonger d'un an les chartes des banques, afin de nous donner le temps de les étudier et de constater s'il n'y aurait pas moyen d'en adopter au moins un à nos besoins.

Je puis ajouter qu'il se trouve dans presque tous les pays des hommes qui sont en train d'étudier le problème financier. Si nous prolongeons les chartes de nos banques, cela tendra à décourager ceux qui se livrent à l'examen de l'organisation des banques du Canada. Je suis porté à croire qu'ils interpréteraient notre démarche de l'une des deux manières. Ils se diraient que nous avons au pays un système et des maisons de banque qui, de l'avis du Parlement, ne sauraient être améliorés et que, par conséquent, il y aurait peu de chose à gagner en étudiant notre organisation financière; ou bien, ils se diraient que le Gouvernement a pris une attitude arbitraire et qu'ils auraient peu de chances de faire adopter un meilleur système.

Je suis aussi convaincu que si nous adoptons la présente loi qui prolongera les chartes des banques et permettra à ces dernières de suivre les sentiers battus, quelques-unes de nos

industries devront chercher à d'autres sources les moyens de poursuivre leurs entreprises.

Je ne suis pas prêt à prévoir ce qui pourrait se produire dans ce sens, mais il semble presque qu'elles devront chercher un moyen de remplacer la monnaie. Il est possible que nos cultivateurs, au lieu de vendre du grain, se mettent à vendre des obligations. Ce serait peut-être une chose bonne à encourager, mais je ne crois pas que nous devions les placer dans cette nécessité en leur imposant un système de banques qui, évidemment, n'a jamais répondu à leurs besoins, du moins.

Je désirerais dire quelques mots touchant l'insuffisance de notre système de banques, surtout en ce qui regarde la direction même des propres affaires des banques. Nous avons vu se produire récemment ce qu'on a nommé la catastrophe de la banque des Marchands. Nous avons vu certains des directeurs subir un procès et nous les avons vus exonérés. Nous savons que cette banque a perdu plusieurs millions et les tribunaux ont proclamé que personne n'était à blâmer. Si dans la loi, il y a quelque chose de défectueux qui permette à un individu qui n'a pas été honnête et discret dans l'administration des fonds du public d'échapper à la condamnation, je suis d'avis que nous devrions le savoir et je doute fort qu'il existe un député qui sache où se trouve ce point faible de notre loi. Si c'est notre Code criminel qui est défectueux, une enquête en ce sens nous donnerait d'importants renseignements, mais nous ne l'aurons probablement jamais si nous renouvelons ces chartes pour plus d'une année.

Il vaudrait encore mieux instituer une enquête pour découvrir si nos autorités judiciaires ne pourraient pas être obligées d'interpréter la loi dans l'esprit que le parlement lui destinait. Quand la loi est complètement dédaignée il se produit des catastrophes comme celle de la banque des Marchands. Si nous devons traverser une nouvelle période désastreuse et si d'autres banques se trouvaient dans la même situation, je craindrais de voir les directeurs de ces banques se croire en droit de disposer à leur guise des fonds mis à leur disposition, sachant qu'ils ne seraient pas punis s'ils agissaient ainsi. L'impression se répand de plus en plus qu'un individu n'a pas à craindre la loi s'il s'agit d'une affaire de plusieurs milliers de dollars ou de plusieurs millions, car il trouve toujours quelque manière de s'en tirer indemne. D'un autre côté, pas de pardon pour le coupable lorsqu'il s'agit d'une somme insignifiante.